



DECLARATION LIMINAIRE CAP DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU 19 AU 21 SEPTEMBRE 2018

Cette déclaration est faite par des gaulois réfractaires à la suppression de nos acquis sociaux.

Nous ne pouvons débiter cette déclaration sans revenir sur notre pouvoir d'achat qui va de nouveau baisser en 2018. En effet, l'inflation des 7 derniers mois est de 1,1 %, la hausse de la CSG de 1,7 %, de la cotisation retraite de 0,27 % et rappelons la continuité du gel du point d'indice. Si le point d'indice avait suivi l'inflation sur 18 ans, nous aurions dû avoir la valeur du point passé de 4,69 à 5,44 € pour un adjoint administratif au dernier échelon qui aurait dû lui rapporter 278 €. Pour un AAP 2 il aurait eu un salaire augmenté de 315 € et pour un AAP 1 il aurait gagné 353 € de plus. Malheureusement la politique salariale de ce gouvernement envers ses agents n'est pas la priorité bien au contraire. Ce gouvernement maltraite les fonctionnaires, comme il maltraite les retraités. C'est vrai que les fonctionnaires qui vont devenir retraité en auront l'habitude.

Nous ne pouvons oublier le traitement disciplinaire qu'a subi notre camarade Mylène. En effet il est plus grave de dénoncer une politique gouvernementale par une syndicaliste que de tabasser des manifestants par un conseiller Elyséen. Nous espérons que les juridictions administratives sauront rétablir le droit à la liberté syndical « benallament » sanctionné par notre ministère.

Revenons sur la dernière CAP de mobilité qui une fois de plus relève du fiasco le plus total : situations omises, erreur dans les saisies, un peu de sérieux et de suivi serait de mise dans notre ministère. Derrière chaque situation étudiée nous avons de l'humain et il semblerait que ce vocabulaire échappe totalement à certains potentats locaux qui s'octroient le droit ou non d'émettre des avis sur le bien-fondé d'un mouvement, de l'état de santé de tel ou tel agent, de l'accompagnement social de personnels qui sont de plus en plus en difficulté notamment pour les nouveaux arrivants.

En ce qui concerne la publication de la circulaire de mobilité nous l'avons déjà dénoncé lors des dernières CAP, il semblerait que le délai de dépôt des dossiers soit diversement apprécié suivant les localisations en métropole et les directions. Comment se fait-il que certaines DIR de la PJJ aient fixé au 27 août la date de dépôt et le SAR d'une cour d'appel au 14 août ? Pour nos collègues bénéficiant de congés bonifiés nous vous demandons que soit retenue non pas la date de transmission au ministère mais la date du dépôt légal par l'agent.

Concernant cette CAP une nouvelle fois la DIRPJJ Grand Ouest avec l'aval du secrétariat général a refusé de donner copie du rapport de non titularisation d'un agent. Manifestement la PJJ, à l'instar des autres directions, a mis en application la volonté du secrétariat général de ne plus donner copie des rapports individuels concernant l'ensemble des agents de ce ministère. Le contradictoire n'est plus la norme au sein de notre administration. Heureusement que vous n'appliquez

pas ce principe à nos juridictions sinon le défenseur des droits et la Cour Européenne des Droits de l'Homme seraient souvent saisies.

Nous vous demandons de nous faire parvenir au plus vite un calendrier prévisionnel des CAP pour 2019.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS VOUS POUVEZ CONTACTER NOS ELUS et EXPERTES

- Laurence BRETON, T.G.I. Brest, laurence.breton@justice.fr
- Joel THEILLARD, C Placé 78, 06.24.49.26.13, joel.theillard@justice.fr
- Maryse BONIFAY, C.P.H. Grasse, 06.82.20.58.36, maryse.bonifay@justice.fr
- Catherine BACHORZ, T.I. Roubaix, 03.20.76.98.31, catherine.bachorz@justice.fr
- Stéphanie KACZMAREK, T.I. Blois, 02.54.56.26.09. , stephanie.kaczmarek@justice.fr

- Syndicat National C.G.T. des Chancelleries & Services Judiciaires - Palais de Justice - 4 Boulevard du Palais - Esc. F1 - 1^{er} étage et Entresol n° 1 - 75001 PARIS- Tél : 01.44.32.58.60. /01.44.32.52.04. Fax : 01.46.33.26.98. - E.Mail : synd-cgt-acsi@justice.fr - Site internet : <http://www.cgt.justice.fr>

- Syndicat National C.G.T. de la Pénitentiaire - 263, rue de Paris - Case 542 - 93514 MONTREUIL cedex - 01.48.18.89.67 – Fax : 01.55.82.89.68 - E.Mail : ugsp@cgt.fr - Site : <http://www.ugsp-cgt.org>

- Syndicat National C.G.T. de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - 263, rue de Paris - Case 500 - 93514 MONTREUIL cedex - 01.55.82.84.67 - Fax : 01.55.82.84.68 - E.Mail : cgtppj@hotmail.com - Site : <http://www.cgtppj.fr>

- Union Nationale des syndicats CGT SPIP- case 542 - 263, rue de Paris- 93014 MONTREUIL cedex-01 55 82 89 69/71- E.Mail : spjp.cgt@gmail.com site : www.cgtspip.org